

KLESIA <info@info.klesia.fr>Sent on:Thursday, September 28, 2023 3:13:38 PM

To:Yasmina CHABANE yasmina.chabane@klesia.fr

Subject: Evolution de la gestion de votre contrat HCR

Evolution de la gestion de votre contrat HCR au 1^{er} janvier 2024



Bonjour,

Vous bénéficiez d'une rente au titre de l'invalidité versée par Colonna Facility liée à votre adhésion à la branche des Hôtels, Cafés, Restaurants.

Nous vous informons qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, un centre dédié et spécialisé KLESIA est mis en place pour le paiement de votre rente d'invalidité.

Le gestionnaire actuel Colonna Facility cessera d'être votre interlocuteur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vos nouveaux contacts sont :

KLESIA Prévoyance
TSA 90200
69307 Lyon Cedex 07

Tél : 01 71 39 16 16 (Numéro non surtaxé), du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

<https://klesia.fr>

Ce changement n'a aucune incidence sur le montant et le versement de votre rente d'invalidité, et à compter du 1^{er} janvier 2024, la gestion et le paiement de votre rente seront réalisés par KLESIA PREVOYANCE.

Afin que le paiement de votre rente se déroule dans les meilleures conditions et sans interruption, il convient donc dès à présent de communiquer les pièces suivantes :

- RIB
- Dernier avis d'imposition (toutes les pages)
- Copie d'un justificatif d'identité

Par courriel à l'adresse suivante : prestations.hcr@klesia.fr

Ou par courrier à l'adresse postale suivante : **KLESIA PREVOYANCE - TSA 90200 - 69307 Lyon Cedex 07**

Il est impératif d'indiquer votre numéro de Sécurité sociale dans toutes vos correspondances.

A partir du 1^{er} janvier 2024, vous aurez la possibilité de disposer d'un nouvel Espace Client Particulier vous permettant d'effectuer **des démarches en ligne**, de suivre en temps réel le traitement de vos demandes, de retrouver tous vos documents contractuels et de découvrir des offres et des services adaptés à vos besoins et à votre situation personnelle (actif, futur retraité ou retraité).

Nous vous invitons à créer votre espace Client Particulier. C'est très simple : rendez-vous sur le site klesia.fr, cliquez sur « Espace Client Particulier » puis sur « Se créer un compte ».

Si vous percevez d'autres ressources (pôle emploi, salaires, ...), nous vous remercions de nous adresser à compter du 1^{er} janvier 2024, **via votre espace client (www.klesia.fr)**, les justificatifs et les attestations de pension de la CPAM pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2023.

Vous avez une question ?

Nous sommes à votre écoute au 01 71 39 16 16 (appel non surtaxé) de 8h30 à 18h.

Nous vous remercions sincèrement de votre contribution et de la confiance que vous nous accordez dans cette phase de changement de gestionnaire.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.



Cathy QUENEHERVE
Directeur des Opérations Assurance de Personnes

KLESIA est ravie de pouvoir prendre soin de vous !



KLESIA | www.klesia.fr

Vous recevez cet e-mail de la part de GIE KLESIA, GIE KLESIA ADP, l'IRC KLESIA AGIRC ARRCO, conformément à la réglementation en vigueur, et en particulier au règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, vous avez la faculté d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07. Vous pouvez également introduire une demande de droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition pour motifs légitimes aux données personnelles vous concernant auprès de notre service. Il vous est par ailleurs possible de définir des directives quant à l'utilisation de vos données après votre décès. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à nous contacter à l'adresse suivante : KLESIA - Service INFO CNIL CS 30027, 93108 Montreuil cedex, ou par courriel à l'adresse info.cnil@klesia.fr.